

Bobigny, 2 janvier 2023

En 2021, 33 155 adhérents ont bénéficié du "Rendez-vous Prestations MSA" qui s'assure de l'attribution du bon droit à la bonne personne, au bon moment contre 24 083 en 2020.

Ces entretiens ont permis de détecter dans 39 % des rendez-vous un droit potentiel qui s'est traduit par l'ouverture de droits (8 366 situations), la révision de droits (2 366 situations) ou la fermeture de droits (285 situations).

Les Rendez-vous Prestations : un accompagnement pour la lutte au non-recours aux droits

Trop d'adhérents ne font pas valoir leurs droits par méconnaissance de leur existence, par peur de la complexité apparente des démarches administratives ou par peur de l'image de précarité que peuvent renvoyer certaines prestations.

L'efficacité des Rendez-vous Prestations tient au guichet unique de la MSA qui permet de connaître l'ensemble de la situation sociale de chaque adhérent et ainsi faire le point sur ses droits quel que soit le domaine : santé, famille, retraite, action sociale et prestations de protection sociale complémentaire.

Quels sont les droits sociaux potentiels détectés ?

Les Rendez-vous Prestations englobent toutes les prestations de base et complémentaires versées par la MSA, en fonction de la situation personnelle de l'adhérent :

- 48,5% des droits ouverts concernent la santé (prestations en espèces, CMUC, carte vitale)
- 23% concernent la famille (prime d'activité, prime à la naissance, RSA)
- 22% concernent la retraite (pensions de retraite salariés et non-salariés, pensions de réversion salariés et non-salariés)
- 5,5% concernent les prestations d'action sociale (accueil jeune enfant, aide alimentaire urgence, aide domicile famille)

Des résultats en progression constante

Depuis leur création, la MSA a réalisé plus de 208 000 Rendez-vous Prestations, avec une progression de plus de 15 % chaque année depuis 2018.

Retrouvez toutes les informations relatives au Rendez-vous Prestations MSA ici :

<https://www.msa.fr/lfp/rendez-vous-prestations>

A propos de la MSA

Avec 31,2 milliards de prestations versées à 5,3 millions de bénéficiaires, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) représente le 2^{ème} régime de protection sociale en France. Se distinguant par son organisation en guichet unique, la MSA assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit.

La MSA agit pour prévenir les risques professionnels de ses adhérents, qu'ils soient salariés agricoles, exploitants ou chefs d'entreprise.